



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure visant la propriété au 499 route Laurier.

Le projet consiste à construire un bâtiment complémentaire de type dôme commercial pour de l'entreposage de matériels et équipements.

Le projet est dérogoire à l'élément suivant :

- Article 4.3.2 Types de bâtiments prohibés du Règlement de zonage actuellement en vigueur. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment complémentaire de type dôme commercial pour de l'entreposage de matériels et d'équipements dans une zone agricole déstructurée tandis que le règlement de zonage précise que les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire, préfabriqués ou non, généralement constitués d'un toit et de murs latéraux d'un seul tenant, sont prohibés partout sauf dans les zones du parc industriel.

Le Conseil statuera sur cette demande lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 9 octobre 2023 au 268 rue Principale. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Mathieu Roy  
Directeur-général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MATHIEU ROY, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 19<sup>e</sup> jour de septembre 2023 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 septembre 2023.

Mathieu Roy  
Directeur général et greffier-trésorier